

**ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2026-094**  
portant sur  
**Délégation de fonctions**

**Le Maire de la Commune de JURANÇON,**

**Vu** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal.

**Vu** la délibération 2026-11 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 et le procès-verbal portant élection du Maire et des Adjoints au Maire et fixant l'ordre du tableau des conseillers municipaux,

**Considérant** que les 8 adjoints au Maire ont reçu des délégations de fonctions,

**Considérant** que Monsieur Pierre HAMELIN est élu Conseiller municipal,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Monsieur Pierre HAMELIN,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Pierre HAMELIN, Conseiller municipal pour exercer les compétences déléguées suivantes, sous la surveillance et la responsabilité du Maire à compter du 23 mars 2026 :

- Ville relationnelle – santé,
- La politique de lutte contre le moustique tigre,
- La politique en matière de mobilités,
- La politique énergétique

**Article 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Tribunal administratif de Pau est compétent pour régler les éventuels litiges liés à l'exécution du présent arrêté. Les parties pourront déposer leur requête par la voie de recours qui lui paraît la plus opportune (dépôt au greffe du Tribunal ; envoi par courrier ; plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).



Fait à Jurançon, le 23 mars 2026  
Le Maire,  
Michel BERNOS

*Michel Bernos*

Date d'affichage en mairie :

Arrêté établi en 2 exemplaires originaux  
Notification par remise en main propre contre  
signature

A Jurançon,  
Le 02/04/2026

A :

*Jurançon*

Signature :

*[Signature]*